

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-troisième session

Bakou, Azerbaïdjan
30 juin - 10 juillet 2019

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : rapports périodiques

10A : Rapport d'avancement sur le suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques

RÉSUMÉ

Ce document présente l'avancement des activités de suivi et de la mise en œuvre des plans d'action régionaux du deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique (Section I), l'Afrique (Section II), les États arabes (Section III), l'Amérique latine et les Caraïbes (Section IV) et l'Europe et l'Amérique du Nord (Section V). Depuis la 41^e session du Comité du patrimoine mondial, la soumission de rapports sur les activités régionales doit respecter un format harmonisé.

Projets de décisions :

- **43 COM 10A.1** voir Section I ;
- **43 COM 10A.2** voir Section II ;
- **43 COM 10A.3** voir Section III ;
- **43 COM 10A.4** voir Section IV ;
- **43 COM 10A.5** voir Section V.

I. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DE RAPPORTS PERIODIQUES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

i. Plan d'action du Pacifique et plan d'action de Suwon pour l'Asie, et objectifs

1. Au vu de la diversité géographique et culturelle de la région, ainsi que de son étendue physique, il a été jugé important de produire deux plans d'action régionaux distincts afin de relever les défis et de répondre aux besoins identifiés dans les rapports périodiques. Des priorités ont également été identifiées au niveau sous-régional, au sein des plans d'action régionaux, ce qui a donné lieu à l'élaboration de certains plans d'action sous-régionaux.
2. Le *Plan d'action du Pacifique 2010-2015* a été initialement élaboré en 2009. À la fin du deuxième cycle de rapports périodiques, une version révisée et plus longue a été adoptée au cours de la réunion régionale finale du deuxième cycle de rapports périodiques dans le Pacifique, organisée à Apia (Samoa) en septembre 2011. L'exercice de soumission des rapports périodiques a fourni des ressources supplémentaires importantes au plan d'action préexistant et a servi de vérification utile à mi-parcours, éclairant l'évaluation des progrès accomplis tout en mettant en évidence les activités qu'il restait à entreprendre. La mise en œuvre du premier Plan d'action du Pacifique a été jugée réussie à de nombreux égards, car elle a débouché sur les premières inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial (États fédérés de Micronésie) et des ratifications de la *Convention* (Timor-Leste), ainsi que sur une amélioration générale des capacités de conservation des biens du patrimoine mondial.
3. En décembre 2015, un atelier régional a été organisé à Suva (aux Fidji) avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial et du fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas pour examiner la mise en œuvre du plan d'action du Patrimoine mondial du Pacifique 2010-2015. Des représentants des États membres du Pacifique, des institutions régionales, des organisations consultatives et de l'UNESCO ont examiné le plan d'action existant et élaboré le Plan d'action du Pacifique 2016-2020. Le plan d'action révisé comporte 11 actions principales, dont sont dérivées 19 activités régionales, voir également : <http://whc.unesco.org/document/142213>.
 - Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations
 - Sensibilisation des communautés locales
 - Soutien aux propositions d'inscription de façon à assurer leur réussite
 - Développement des capacités à tous les niveaux (y compris auprès des peuples autochtones)
 - Développement de l'expertise nationale relative au patrimoine
 - Partenariats(entre les communautés, les agences du patrimoine, les organisations régionales, les établissements d'enseignement et les ONG)
 - Assistance des communautés pour un développement durable, grâce à des entreprises évoluant dans le domaine du patrimoine
 - Partage d'informations par le biais de réseaux de communication
 - Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation et de politiques efficaces dans le domaine du patrimoine
 - Établissement d'accords de financement durable pour la conservation du patrimoine
 - Maintien d'un processus consultatif en cours

4. Le *Plan d'action de Suwon pour l'Asie* a été adopté à l'occasion de la réunion régionale finale du deuxième cycle de rapports périodiques en Asie, organisée à Suwon (République de Corée) en décembre 2011. Il présente les priorités de l'ensemble de la région asiatique et identifie 21 points sous-régionaux concernant une ou plusieurs sous-régions d'Asie. Trois points d'importance régionale ont été identifiés :

- Développement, examen et mise en œuvre de plans de gestion (dont la gestion des visiteurs)
- Réduction des risques de catastrophes et préparation aux risques
- Meilleure coopération régionale

Outre les points prioritaires communs à toutes les sous-régions, deux autres points ont été jugés communs à la plupart des sous-régions asiatiques :

- - Participation des communautés
- Analyse régionale des lacunes et études thématiques sur les Listes indicatives

Jusqu'ici, la mise en œuvre du Plan d'action de Suwon a progressé de façon régulière en dépit du manque de soutien financier de la part du Programme ordinaire et du Fonds du patrimoine mondial. De nombreuses activités ont été mises en œuvre avec succès par le biais de projets extrabudgétaires découlant directement de l'exercice de soumission de rapports périodiques.

ii. Activités de suivi conformes aux objectifs du Plan d'action du Pacifique et du Plan d'action de Suwon pour l'Asie

5. La *Stratégie de renforcement des capacités et des programmes associés pour la région Asie et Pacifique* ont été élaborés par l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie et Pacifique (WHITR-AP) en Chine et adoptés par le Comité à l'occasion de sa 38^e session (Doha, 2014), comme conséquence directe du deuxième cycle de rapports périodiques dans la région et conformément à un certain nombre de domaines prioritaires identifiés dans les plans d'action. À la suite des cours organisés par l'Institut WHITR-AP et l'ICCROM sur les évaluations d'impact sur le patrimoine (2016 « Ville historique de Vigan », Philippines), le WHITR-AP et le Centre du patrimoine mondial ont organisé un atelier régional consacré aux évaluations des impacts sur le patrimoine et l'environnement des États insulaires du Pacifique du 20 au 28 novembre 2017 à Suva et Levuka, aux Fidji. Les activités de renforcement des capacités ont été axées sur les priorités définies par le Comité et évoquées au cours du deuxième cycle de rapports périodiques. Les professionnels du patrimoine chargés de la gestion et du suivi des biens du patrimoine mondial dans les petits États insulaires en développement (PEID) ont bénéficié d'un renforcement des capacités axé sur les processus de planification et de gestion, à l'occasion d'un atelier régional organisé en coopération avec le Département du patrimoine et des arts des Fidji et le Pôle du patrimoine du Pacifique, avec le soutien financier du Fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas, du WHITR-AP et du Fonds du patrimoine mondial, voir : <http://whc.unesco.org/fr/evenements/1415/>.

6. En soutien aux actions principales du Plan d'action du Pacifique intitulées « Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations », « Développement des capacités à tous les niveaux (y compris auprès des peuples autochtones) » et « Développement de l'expertise nationale relative au patrimoine », l'UNESCO a organisé son atelier sur le patrimoine du Pacifique du 30 août au 1^{er} septembre 2017 à Koror (Palaos), en coopération avec le ministère des Affaires culturelles et communautaires des Palaos. Cet atelier a réuni des agents gouvernementaux des États membres et des territoires non autonomes du Pacifique qui sont chargés de la sauvegarde du patrimoine, ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales régionales, d'ONG régionales, de centres de catégorie 2 en Asie et des observateurs. Les participants ont partagé des informations sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action du patrimoine mondial pour le Pacifique

2016–2020, sur les moyens de promouvoir la Convention sur le patrimoine culturel subaquatique de 2001 et la Convention de La Haye de 1954, ainsi que ses protocoles, auprès des États insulaires du Pacifique, et sur la manière de renforcer les capacités pour la sauvegarde du patrimoine en adoptant une approche intégrée. Les activités, à l'échelle régionale et nationale, ont été examinées et un plan de travail pour 2018-2020 a été élaboré, voir : <http://whc.unesco.org/fr/evenements/1401/>.

7. En soutien à ces mêmes actions principales, une mission de suivi réactif de « Nan Madol : centre cérémoniel de la Micronésie orientale (États fédérés de Micronésie) » a eu lieu du 15 au 25 janvier 2018 pour assurer une assistance technique pour la conservation et la gestion du bien. L'équipe multidisciplinaire de mission de suivi réactif a été constituée grâce au soutien financier du Fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas, dans le cadre du Programme du patrimoine mondial pour les PEID, voir : <http://whc.unesco.org/fr/actualites/1787/>. La mission proposait des actions à court et moyen termes visant à l'établissement d'une feuille de route en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, à destination de l'État partie et des partenaires internationaux. Pour aider l'État partie, le Fonds de l'Ambassadeur des États-Unis pour la préservation du patrimoine culturel a financé en septembre 2018, à hauteur de 375 000 dollars des États-Unis, les travaux de préservation des anciennes ruines de Nan Madol. Cette mission a été rendue possible par la Fondation CSRM (Cultural Site Research and Management Foundation), en collaboration avec le FSM Office of National Archives, Culture and Historic Preservation (Office des États fédérés de Micronésie chargé des archives nationales, de la culture et de la préservation historique). Les trois principaux objectifs de ce projet sont : (1) une étude sur la végétation envahissante, (2) une étude sur l'envasement et l'hydrologie des canaux et (3) une documentation détaillée. Les études et travaux de recherche proposés pour ce projet sont les étapes préalables nécessaires à la réalisation d'objectifs de conservation plus ambitieux.
8. En soutien aux actions principales du Plan d'action du Pacifique « Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations » ; « Développement des capacités à tous les niveaux (y compris auprès des peuples autochtones) » ; « Développement de l'expertise nationale relative au patrimoine » et « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation et de politiques efficaces dans le domaine du patrimoine », une évaluation détaillée des dégâts causés au patrimoine culturel des Tonga par le cyclone tropical Gita a été effectuée et examinée à l'occasion d'une réunion organisée à Tonga par le bureau de l'UNESCO à Apia (16-23 juin 2018) et financée par le Fonds d'urgence de l'UNESCO pour le patrimoine.
9. Grâce au soutien apporté par le Fonds-en-dépôt UNESCO/Malaisie, un atelier de partage d'expériences sur la stratégie de réduction des risques de catastrophe a été organisé à Semarang, Indonésie, les 24-25 juillet 2018 et s'est intéressé à trois villes du patrimoine d'Asie du Sud-Est et du Pacifique (Melaka et George Town, Malaisie, Vieille ville de Semarang, Indonésie, et Ville portuaire historique de Levuka, Fidji). Les informations recueillies sur les risques et les mesures d'atténuation existantes ont été compilées dans la base de données d'un GIS hébergée par le Fiji National Trust, ce qui a permis d'effectuer une évaluation des risques visant à l'élaboration d'une stratégie de réduction des risques et d'une carte des risques pour le patrimoine. Ce processus a également donné lieu à un recueil de récits et de souvenirs vivants de la communauté sur les risques passés.
10. En soutien au domaine prioritaire « Meilleure coopération régionale » en Asie, un nouveau projet de Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon/, approuvé en octobre 2018, vise à consolider les liens entre les praticiens du patrimoine régional en Malaisie et aux Philippines, dans le cadre d'une démarche de revitalisation des relations entre les gestionnaires des sites du patrimoine mondial et les musées, d'accroissement de la sensibilisation du public et de l'engagement des communautés par le biais d'industries créatives et d'initiatives éducatives dans et autour des biens du patrimoine mondial.

11. En soutien au domaine prioritaire « Meilleure coopération régionale » en Asie, un projet d'assistance technique portant sur le patrimoine des couloirs commerciaux maritimes en Indonésie a été mené à bien en 2018, avec l'appui du fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas. Il s'est composé d'un voyage d'études pour des experts indonésiens aux Pays-Bas en septembre 2018, ainsi que d'un atelier international organisé à Djakarta en novembre 2018 afin d'étudier le cadre conceptuel de la Route culturelle maritime en mobilisant des acteurs et partenaires internationaux. En soutien au domaine prioritaire « Analyse régionale des lacunes et études thématiques sur les Listes indicatives », le projet a également examiné la Liste indicative de l'Indonésie et élaboré un plan d'action et des domaines d'intervention avec les parties prenantes internationales.
12. Conformément aux domaines prioritaires « Développement, examen et mise en œuvre de plans de gestion (dont la gestion des visiteurs) » et « Analyse régionale des lacunes et études thématiques sur les Listes indicatives », le Centre du patrimoine mondial a dispensé une formation sur les mécanismes de la Convention du patrimoine mondial, notamment en ce qui concerne les processus de proposition d'inscription, de conservation et de gestion, dans le cadre de la Conférence internationale sur la gestion et la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, vers un développement durable, organisée les 25-28 mars 2019 à Bangkok et Ayutthaya (Thaïlande) par le bureau du gouvernement thaïlandais chargé des ressources naturelles et de la politique et de la planification environnementales. Les participants issus de l'ASEAN, et en particulier les points focaux nationaux pour le patrimoine mondial, ont assisté à une présentation du troisième cycle de rapports périodiques à venir dans la région Asie et Pacifique, ciblant en particulier les rôles et responsabilités de tous les participants ainsi que les implications stratégiques de l'exercice.
13. En 2017-2018, conformément au domaine prioritaire « Analyse régionale des lacunes et études thématiques sur les Listes indicatives », une assistance préparatoire a été accordée, par l'intermédiaire du fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas (avec le financement de la Bourse aux projets du Centre du patrimoine mondial), pour soutenir la préparation de la proposition d'inscription des « Monuments en pierre à cerf et sites associés, cœur de la culture de l'âge du bronze » (Mongolie).
14. En soutien au domaine prioritaire « Meilleure coopération régionale », un certain nombre d'activités ont été organisées en Asie pour soutenir le processus de proposition d'inscription du patrimoine mondial transnationale en série pour les Routes de la soie, veuillez consulter WHC/19/43.COM/5A pour plus d'informations :
 - Un atelier sous-régional d'Asie centrale sur l'élaboration de stratégies de gestion pour les corridors des Routes de la soie a été organisé les 3-4 octobre 2018 à Almaty, Kazakhstan, financé par le biais du projet fonds-en-dépôt UNESCO/Japon « Soutien aux sites du patrimoine mondial des Routes de la soie en Asie centrale (phase II) »
 - Le troisième atelier sur le processus de proposition d'inscription transnationale en série des Routes de la soie en Asie du Sud a été organisé le 12 novembre 2018 à Xi'an, Chine, par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Administration nationale du patrimoine culturel de Chine (SACH), le gouvernement populaire municipal de Xi'an et le Centre international de conservation de l'ICOMOS à Xi'an (IICC Xi'an).
 - La cinquième réunion du Comité de coordination de la proposition d'inscription transnationale en série des Routes de la soie sur la Liste du patrimoine mondial, a été organisée les 4-5 décembre 2018 à Achgabat, Turkménistan, par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran, en coopération avec le ministère turkmène des Affaires étrangères et la Commission nationale turkmène pour l'UNESCO. Événement spécial à l'occasion de l'année 2018 du « Turkménistan, au cœur de la Route de la soie », cette réunion

a été rendue possible par le projet de fonds-en-dépôt UNESCO/Japon « Soutien aux sites du patrimoine mondial des Routes de la soie en Asie centrale (phase II) » ainsi que les contributions volontaires des gouvernements chinois et kazakh au Fonds du patrimoine mondial.

- Le projet de fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée « Soutien à la(aux) proposition(s) d'inscription transnationale en série des Routes de la soie en Asie sur la Liste du patrimoine mondial (phase II) » a été approuvé à la fin 2018. Les objectifs de ce projet sont : (a) apporter un soutien technique et financier aux pays asiatiques pour l'organisation d'activités de terrain, d'ateliers de formation et/ou de conférences pour améliorer la conservation et la gestion des sites du patrimoine culturel le long des Routes de la soie, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion et d'un mécanisme de coordination appropriés pour le patrimoine mondial des Routes de la soie, à l'échelle à la fois nationale et transnationale ; et (b) lancer la poursuite et le développement ultérieur de l'étude thématique de l'ICOMOS sur les Routes de la soie couvrant l'Asie de l'Est, avec le soutien actif des pays participants.

15. En soutien au domaine prioritaire « Participation des communautés », le projet « Patrimoine mondial, développement durable et participation des communautés », financé par le fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée et lancé en mai 2014, a pour but de revitaliser des artisanats lucratifs en lien avec la conservation du patrimoine mondial (par exemple, production de carreaux de faïence, sculpture traditionnelle sur bois) avec une forte mobilisation des communautés locales. La phase I du projet a été conduite sur trois biens du patrimoine mondial : les « Ruines du Vihara bouddhique de Paharpur » (Bangladesh), où le projet est mis en œuvre par le Bureau de l'UNESCO à Dhaka ; le « Fort et Jardins de Shalimar à Lahore » et les « Monuments historiques à Makli, Thatta » (Pakistan), où le projet est conjointement mis en œuvre par le Centre et le Bureau de l'UNESCO à Islamabad, en coopération avec les autorités du Sind et du Penjab et la Fondation du patrimoine du Pakistan. Le dernier atelier de la phase I, intitulé « patrimoine mondial et développement durable : le rôle des collectivités locales », a été organisé par le Centre les 23 et 24 novembre 2017 au Musée national de Karachi, Pakistan, en étroite coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Islamabad et le département d'Archéologie du gouvernement de la province du Sind, au Pakistan. Cet atelier a permis aux participants de réfléchir à la mise en œuvre des trois activités pilotes et à leur influence au-delà de la région, grâce à la participation de représentants du Bangladesh, d'Iran, de Jordanie, du Népal, d'Oman et du Pakistan (voir <http://whc.unesco.org/en/news/1765/>). Une deuxième phase du projet a été approuvée fin avril 2019 et démarrera prochainement. Elle prévoit des activités en Inde et au Pakistan. Le rapport définitif sur la phase I du projet, ainsi que des informations complémentaires, sont consultables sur le site internet du projet : <http://whc.unesco.org/en/sdci>

B. Autres points forts de la coopération régionale

16. La conférence sous-régionale de l'UNESCO portant sur la « Stratégie globale pour le patrimoine mondial dans le contexte de l'Asie du Sud », a eu lieu les 21 et 22 février 2019 à Kolkata, en Inde. Elle a été conjointement organisée par le bureau de l'UNESCO à New Delhi et le gouvernement du Bengale-Occidental, en Inde. Plus de 50 agents de l'État et experts du Bangladesh, du Bhoutan, d'Inde, des Maldives, du Népal, du Sri Lanka, du Royaume-Uni et du Centre de catégorie 2 de l'UNESCO de formation sur le patrimoine mondial naturel (Deradhun, Inde) ont assisté à la réunion et adopté la « Recommandation de Kolkata » comme stratégie de mise en œuvre future de la Stratégie globale pour le patrimoine mondial dans la sous-région. En analysant le potentiel de la Région dans le cadre de la Stratégie globale pour le patrimoine mondial, la Conférence a identifié des lacunes dans la Liste du patrimoine mondial actuelle. Elle a également servi de plateforme

de sensibilisation à plusieurs thèmes importants tels que les communautés locales, les peuples autochtones, la politique de 2015 sur le développement durable, et le changement climatique. La Conférence a également mis en lumière un certain nombre de catégories du patrimoine sous-représentées dans la sous-région, comme celles des paysages culturels et des villes historiques. Dans l'ensemble, la Conférence a renforcé les capacités des États parties d'Asie du Sud vis-à-vis de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

17. La quatrième phase du projet du fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée sur la « sauvegarde des tombes de Koguryo » en République populaire démocratique de Corée a été approuvée en décembre 2019 et une première mission du Centre du patrimoine mondial en République populaire démocratique de Corée (RPDC) est actuellement organisée. Cet important projet de coopération à la consolidation de la paix, qui fait participer, depuis 2000, les deux pays de la péninsule coréenne, marque une étape dans la coopération internationale autour du patrimoine mondial. Cette nouvelle phase fournira de nouvelles possibilités de renforcement des capacités et d'échange de connaissances entre les experts internationaux et les spécialistes de l'équipe d'experts nationaux de la RPDC qui a été créée lors du lancement de la Phase 1 du projet. Un complément d'information ainsi que le rapport technique sur les résultats de la Phase III sont disponibles ici : <http://whc.unesco.org/en/koguryotombs>.

C. Projet de décision : 43 COM 10A.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/19/43.COM/10A,*
2. *Rappelant la Décision 40 COM 10B.1 adoptée à sa 40^e session (Istanbul, UNESCO, 2016),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques de la région Asie et Pacifique ;*
4. *Remercie les Gouvernements du Japon, de la Malaisie, des Pays-Bas, de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique pour leur contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de rapports périodiques de la région Asie et Pacifique ;*
5. *Prend note des progrès accomplis sur le processus de proposition d'inscription des Routes de la Soie, lancé par les États parties asiatiques en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, note également le changement de stratégie, de la proposition de candidature à la conservation, à la lumière des problèmes de conservation croissants liés au développement dans la région, et se félicite de la coopération internationale fructueuse entre les institutions nationales de divers États parties de la région ;*
6. *Réitère son invitation aux États parties de la région Asie et Pacifique de mettre en œuvre activement les plans d'action sous-régionaux applicables avant le début du troisième cycle de rapports périodiques, prévu en septembre 2020, et les encourage à intensifier leurs efforts pour la mise en œuvre des activités de suivi tout en travaillant en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives pour leur planification et leur élaboration, et à rechercher tout moyen supplémentaire nécessaire pour ce faire ;*

7. *Rappelle en outre aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1er février 2020 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1er décembre 2019 au plus tard ;*
8. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du/des Plan(s) d'action pour le deuxième cycle de Rapports périodiques pour la région Asie et Pacifique à sa 45^e session en 2021.*

II. ACTIVITES DE SUIVI DU SECOND CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'AFRIQUE

A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

i. Plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique et objectifs

1. Les objectifs du plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique sont les suivants :
 - I) amélioration de la représentativité des sites du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial
 - II) amélioration de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial
 - III) efficacité dans la gestion des biens existants
 - IV) élaboration et mise en œuvre de stratégies permettant aux États parties de relever de manière efficace le défi d'équilibrer la conservation du patrimoine et les besoins en matière de développement
 - V) établissement et mise en œuvre de mécanismes de protection et de conservation du patrimoine, et de gestion des conflits.
2. La sensibilisation mondiale à ces objectifs continue de se renforcer de manière efficace grâce à la proclamation de la journée du patrimoine mondial africain par les États membres de l'UNESCO en 2015, célébrée chaque année le 5 mai, voir <https://fr.unesco.org/commemorations/africanheritageday>.
3. Sur le continent, la sensibilisation à l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de développement durable s'est renforcée, avec l'engagement total des communautés locales et à la suite directe de la Déclaration de Ngorongoro (juin 2016). Des efforts particuliers ont été entrepris pour rechercher des moyens d'augmenter la participation des établissements d'enseignement supérieur africains et des experts du patrimoine mondial, par l'intégration de la conservation et de la gestion du patrimoine dans leurs programmes actuels et futurs et par la création d'un réseau régional d'établissements d'enseignement.
4. Au terme du plan d'action 2012-2017, les activités ont continué à suivre le plan d'action opérationnel pour combler l'écart entre les deux cycles de rapports périodiques et accélérer l'avancement de la réponse aux priorités régionales, à la suite des recommandations et discussions de la conférence internationale « La sauvegarde du patrimoine mondial africain, moteur de développement durable » (Arusha, Tanzanie, mai/juin 2016).

ii. Activités de suivi conformes aux objectifs du plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique

5. Les initiatives suivantes ont été prises pour améliorer la représentation des biens africains sur la Liste du patrimoine mondial, veuillez consulter WHC/19/43.COM/5A pour plus d'informations :
 - Un cours de formation francophone sur les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été organisé à Kigali, Rwanda, en septembre 2018, dans le cadre du mécanisme de renforcement des capacités des programmes du Fonds du patrimoine mondial africain (AWHF) : 2018-2022. Ce cours a été préparé par l'École du Patrimoine Africain (EPA), avec la participation de l'UICN et du Centre du patrimoine mondial et a réuni 30 participants originaires de 10 pays d'Afrique francophones et lusophones (Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Rwanda et Togo), qui ont travaillé sur 9 dossiers de propositions d'inscription au patrimoine mondial.
 - Un atelier sur la préparation de la proposition d'inscription transnationale en série de l'art rupestre géométrique dans la région du lac Victoria a été organisé à Kampala, en Ouganda (août 2018), en collaboration avec l'ICOMOS. Il a réuni 20 participants chargés d'élaborer une feuille de route pour une proposition d'inscription transnationale en série concernant la région du lac Victoria.
 - Seize représentants de l'Afrique du Sud ont bénéficié d'une assistance technique en amont entre avril et décembre 2018 afin de préparer et de terminer son dossier de proposition d'inscription au patrimoine mondial du bien « Human Rights, Liberation and Reconciliation: Nelson Mandela Legacy Sites » (Droits de l'homme, libération et réconciliation : les sites de l'héritage de Nelson Mandela).
 - Un atelier régional sur l'harmonisation des listes indicatives en Afrique de l'Est, actuellement en cours de préparation, devrait avoir lieu en juin 2019 à Kigali, Rwanda, et réunir 24 participants.
 - Le Centre a lancé un projet financé par la coopération fonds-en-dépôt UNESCO/Flandres, dans le but d'améliorer la représentation des sites du patrimoine naturel africain sur la Liste du patrimoine mondial, en apportant une assistance technique aux États parties soumettant une proposition d'inscription de sites naturels majeurs et mettant à jour leurs listes indicatives pour inclure les sites naturels les plus exceptionnels, en tenant compte des lacunes identifiées.
 - Six projets d'assistance internationale pour un travail préparatoire sont en cours actuellement.
6. En soutien à *l'amélioration de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial africain*, les activités suivantes ont été réalisées :
 - 19 projets d'assistance internationale à des fins de conservation sont en cours actuellement.
 - Deux subventions pour la conservation ont été accordées en 2018 par l'AWHF à la Côte d'Ivoire pour l'élaboration d'un plan de gestion des risques de catastrophe pour le « Parc national de la Comoé » et au Kenya pour l'élaboration d'un plan de gestion stratégique pour l'utilisation durable du patrimoine naturel des kayas sacrés sur le littoral kenyan.
 - Deux bourses de recherche pour le patrimoine mondial (bourses d'études Moses Mapesa) ont été accordées par l'AWHF à de jeunes chercheurs africains du Bénin et de Madagascar pour contribuer à un programme de recherche de doctorat et un de master.
 - Des plans ou sous-plans de gestion, notamment concernant le tourisme durable, la planification des affaires, les risques de catastrophe, les ressources culturelles, les espèces exotiques envahissantes, etc. ont été mis à jour pour un total de 8 biens du patrimoine mondial en Afrique, dont, en particulier, un plan de gestion des risques de catastrophe au « Parc national du Niokolo-Koba » (Sénégal), dans le cadre de l'atelier

francophone de préparation aux risques qui s'est tenu au Cameroun en 2017 et a permis de former 48 participants à la planification de la gestion des risques.

- Un atelier national sur la gestion des risques de catastrophe sur les sites du patrimoine mondial d'Afrique du Sud a été organisé en collaboration avec le Département des Affaires environnementales d'Afrique du Sud, au dôme de Vredefort en juillet-août 2018. L'atelier, qui a été suivi par 25 gestionnaires de sites, avait pour but de renforcer la protection du patrimoine mondial en améliorant les compétences de gestion des risques.
 - La troisième réunion d'experts africains sur le Comité du patrimoine mondial s'est tenue à Harare, Zimbabwe, en juin 2018. L'atelier a été animé en partenariat avec la Commission nationale zimbabwéenne pour l'UNESCO et a réuni 25 experts originaires de pays du Comité du patrimoine mondial (Angola, Burkina Faso, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe) ainsi que des experts représentant le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'UNESCO et l'AWHF.
 - Le premier cours régional africain sur la promotion d'approches de conservation de la nature et de la culture axées sur les personnes (PNC 18) a été organisé en août 2018 en collaboration avec l'ICCROM et l'UICN à « Mosi-oa-Tunya/chutes Victoria », en Zambie. Vingt-cinq participants venus de 16 pays (Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont participé à ce cours.
 - Une réunion régionale sur la coopération transfrontalière pour la gestion efficace des sites du patrimoine mondial en Afrique a été organisée en février 2019 dans la ville de Man et à la « Réserve naturelle intégrale du mont Nimba » en Côte d'Ivoire, voir : <http://whc.unesco.org/fr/actualites/1935/>.
 - Un atelier préparatoire pour le troisième cycle de soumission des rapports périodiques du patrimoine mondial dans la région Afrique réunissant 24 participants a été organisé en collaboration avec le Département des Affaires environnementales d'Afrique du Sud en février 2019, à Nelspruit, en Afrique du Sud.
 - L'UNESCO et le Gouvernement norvégien ont reconduit un accord de partenariat qui prévoit un certain nombre d'activités dans des domaines clés concernant la conservation des sites du patrimoine mondial naturel en Afrique, le renforcement du soutien aux sites figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril et un travail de correction de la perception négative associée à la Liste du patrimoine mondial en péril. Il prévoit également le soutien au Fonds de réponse rapide ainsi qu'à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel africain grâce à la participation des communautés locales et des jeunes, en mettant l'accent sur les sites et les communautés touchés par des conflits, sur la gestion des sites du patrimoine urbain et en renforçant la participation des communautés à la sauvegarde du patrimoine.
7. En soutien à la priorité d'*élaboration et mise en œuvre de stratégies permettant aux États parties de relever de manière efficace le défi d'équilibrer la conservation du patrimoine et les besoins en matière de développement*, les activités suivantes ont été réalisées :
- Le 3^e Forum africain des jeunes sur le patrimoine mondial a été organisé en avril/mai 2018 sur l'île de Mozambique (Mozambique) pour les pays lusophones d'Afrique et a réuni 35 jeunes participants du Mozambique, d'Angola, de Sao Tomé-et-Principe, de Guinée-Bissau et de Namibie, voir : <http://whc.unesco.org/fr/actualites/1801/>. Le Forum vise à sensibiliser et à approfondir les connaissances sur les problèmes et les menaces que connaît le patrimoine mondial africain, en offrant une plateforme permettant aux jeunes de mettre à profit leur créativité en nouant des réseaux. L'édition 2019 du Forum (avril/mai 2019) est organisée à Addis-Abeba (Éthiopie) et réunit une quarantaine de participants autour du thème « Patrimoine mondial et innovation en Afrique ».
 - Un partenariat avec l'UNESCO et l'*École du Patrimoine Africain* (EPA) a débouché sur un projet d'autonomisation des communautés aux « Palais royaux d'Abomey » (Bénin).

Mis en œuvre entre février et juin 2018, il avait pour but de redynamiser les activités du site et de consolider les conditions de conservation en fonction des besoins des parties prenantes, et plus particulièrement des communautés locales. Parmi les activités organisées, on peut citer une table ronde communautaire réunissant 120 participants ; l'identification des espaces exploitables sur le site ; la préparation d'une publication sur la réutilisation adaptative et l'autonomisation des communautés sur les sites africains ; le soutien aux activités traditionnelles existantes et l'élaboration d'un agenda culturel pour le bien.

- Suite à la Déclaration de Ngorongoro (2016), le soutien financier reçu du fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas et l'étroite collaboration avec l'AWHF et les bureaux régionaux de l'UNESCO ont permis au Centre d'organiser des ateliers régionaux intitulés « Patrimoine mondial et institutions éducatives en Afrique » à l'université du Great Zimbabwe (Zimbabwe) voir : <http://whc.unesco.org/fr/actualites/1819/>, et celle de Saint-Louis (Sénégal), voir : <http://whc.unesco.org/fr/actualites/1819/>. Ces événements ont réuni un total de 85 experts et ont marqué une étape importante dans la participation des établissements d'enseignement africains à la mise en œuvre de la *Convention* et au développement durable. Les ateliers étaient les premières d'une série d'activités de l'UNESCO face à l'urgence de renforcer les capacités africaines de manière durable en puisant dans le vaste réservoir de compétences des établissements d'enseignement africains.

8. En soutien à la mise en œuvre des mécanismes nécessaires à la conservation, à la protection et à la gestion du patrimoine dans les situations pré-conflit, de conflit et post-conflit, le « Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali » a continué à réaliser un important travail de sauvegarde du patrimoine culturel du Mali. En plus du travail entrepris sur les sites de « Tombouctou », du « Tombeau des Askia » et des « Villes anciennes de Djenné », avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'agence espagnole de coopération (AECID), un atelier de 3 semaines sur « l'aide d'urgence au patrimoine culturel en temps de crise » a été organisé par l'ICCROM et l'UNESCO en novembre 2018. L'atelier a réuni 21 participants de 19 nationalités et originaires de 4 continents différents, qui y ont reçu une formation pratique visant à renforcer leurs compétences en matière de gestion des situations d'urgence, de communication de crise et apportant une aide d'urgence au patrimoine culturel axée sur les personnes, en prenant comme élément central le récent conflit au Mali.

B. Autres points forts de la coopération régionale

9. Le « forum UNESCO-Afrique-Chine sur le renforcement des capacités et la coopération en matière de patrimoine mondial - Patrimoine mondial et développement durable » qui doit se tenir les 3 et 4 juin 2019, est la première forme de coopération tripartite de haut niveau entre l'UNESCO, l'Afrique et la Chine dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial. Cela servira de vaste plateforme pour l'engagement des diverses parties prenantes à travers le partage des connaissances, le dialogue politique et la discussion sur la coopération. Des hauts responsables des gouvernements en Chine et en Afrique assisteront au forum et échangeront sur les modes de coopération pour l'élaboration des dossiers de proposition d'inscription et la façon d'aborder la conservation des sites inscrits y inclus ceux sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

C. Projet de décision : 43 COM 10A.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/19/43.COM/10A,
2. Rappelant la Décision 41 COM 10B.2 adoptée à sa 41^e session (Cracovie, 2017),

3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques pour l'Afrique ;*
4. *Remercie les gouvernements de la Chine, des Flandres (Belgique), des Pays-Bas, de la Hongrie et de la Norvège ainsi que l'Union européenne et le Fonds du patrimoine mondial africain pour leur contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Afrique ;*
5. *Félicite les États parties de la région Afrique, qui ont mis activement en œuvre le plan d'action ; et encourage les États parties qui ne l'ont pas fait à établir leurs Comités nationaux du patrimoine mondial et de développer leurs plans d'action et budgets nationaux ;*
6. *Appelle les États parties à continuer à soutenir, sur le plan financier et technique, la mise en œuvre du plan d'action pour la région Afrique par le biais d'activités de suivi, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives et le Fonds du patrimoine mondial africain (AWHF) ; y compris par la mobilisation annuelle suscitée par la journée du patrimoine mondial africain qui favorise le soutien du plan d'action pour la région Afrique ;*
7. *Rappelle en outre aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1er février 2020 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1er décembre 2019 au plus tard ;*
8. *Note avec satisfaction les activités de suivi de la déclaration de Ngorongoro, et se félicite des efforts du Centre du patrimoine mondial face à l'urgence de renforcer les capacités africaines de manière durable avec la participation des établissements d'enseignement africains à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et du développement durable ainsi que du travail de l'AWHF, du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives et de leurs partenaires, pour la poursuite de la mise en œuvre du programme africain d'aide à la préparation de propositions d'inscription au patrimoine mondial ;*
9. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives et l'AWHF, et avec l'appui des États parties, de poursuivre ses efforts en vue de coordonner et mettre en œuvre le programme régional de renforcement des capacités conformément au plan d'action 2012-2017 ;*
10. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le deuxième cycle de Rapports périodiques pour la région Afrique à sa 45^e session en 2021.*

III. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DE RAPPORTS PERIODIQUES POUR LES ÉTATS ARABES

A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

i. Objectifs du programme régional pour les États arabes

1. Le deuxième cycle de rapports périodiques a été réalisé dans les États arabes de décembre 2008 à février 2010. Ses résultats ont été présentés au Comité du patrimoine mondial au cours de sa 34^e session (Brasilia, 2010). Le programme régional a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 35^e session (Paris, 2011). Depuis lors, les activités développées dans le cadre du programme ont été menées avec le soutien du Centre, des entités nationales pour le patrimoine mondial, des Organisations consultatives et du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), et d'autres institutions régionales telles que l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO).
2. Ce document présente des informations sur la mise en œuvre du programme régional pour les États arabes de mars 2017 à avril 2019, en fonction des actions prioritaires identifiées dans le programme régional pour les États arabes adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 34^e session (Brasilia, 2010), soit :
 - I) Listes indicatives
 - II) Propositions d'inscription
 - III) Élaboration d'une politique générale
 - IV) Protection, conservation et présentation
 - V) Études et recherches techniques
 - VI) Formation
 - VII) Coopération internationale
 - VII) Information et sensibilisation
3. Les progrès réalisés dans les domaines prioritaires et présentés dans le programme régional sont les suivants, voir WHC/19/43.COM/5A pour plus de détails :
 - Les États parties de Bahreïn, d'Iraq, de Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Tunisie et des Émirats arabes unis ont mis à jour leurs Listes indicatives. L'inscription d'autres sites sur les Listes indicatives de l'Algérie et du Koweït a également été soutenue.
 - Les pays du Maghreb (Algérie, Mauritanie, Maroc et Tunisie) ont bénéficié d'un soutien concernant les potentiels dossiers de proposition d'inscription sur les systèmes oasiens, et la proposition d'inscription des sites culturels à Djerba pour la Tunisie. Un soutien technique a été fourni à la Palestine pour l'élaboration d'une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle concernant la « Vieille ville d'Hébron/Al-Khalil », en étroite coordination avec les Organisations consultatives, l'ICCROM et l'ICOMOS, et le Bureau de l'UNESCO à Ramallah.

- Des missions de suivi réactif ont porté sur le Liban (octobre 2018), le Soudan (février 2019), l'Égypte (avril 2019), l'Iraq (avril 2019) et le Yémen (avril 2019). Des missions consultatives ont eu lieu au Soudan (février 2019) et en Tunisie (avril 2019). Un atelier général sur les évaluations de l'impact sur le patrimoine culturel (EIP) a eu lieu en Égypte (mars 2019). Deux projets d'assistance internationale pour accompagner le plan de relèvement des biens du patrimoine mondial de Syrie (2019-2020) ont été lancés. Un soutien technique a été fourni à l'Iraq, à la Jordanie, au Liban, à la Libye, au Maroc et à Oman afin de poursuivre la clarification des limites et les modifications de leurs biens du patrimoine mondial (2018-2019).
- Plusieurs études de cas ont été menées sur la reconstruction post-conflit, rendues possibles par des collectes de fonds. Une publication préparée conjointement avec le programme UNOSAT de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur l'évaluation des dommages dans l'ancienne ville d'Alep intitulée « *Five years of conflict, the State of Cultural Heritage in the Ancient City of Aleppo report* » (Cinq ans de conflit : rapport sur l'état du patrimoine culturel dans l'Ancienne ville d'Alep), est parue en anglais en 2018 (les versions en français et en arabe sortiront en 2019), financée par le ministère norvégien des Affaires étrangères et le Fonds d'urgence de l'UNESCO pour le patrimoine. Grâce au fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas, plusieurs études de cas sur Alep, Beyrouth, Berlin et Sarajevo ont été menées dans le cadre du projet sur la « réconciliation à travers le rétablissement du patrimoine culturel ». Le rapport conjoint UNESCO-Banque Mondiale intitulé « *La Culture dans la reconstruction et le relèvement des villes* », communiqué au Siège de l'UNESCO en novembre 2018, cite plusieurs cas de ce projet comme exemples clés.
- La coopération a été renforcée avec les bureaux hors siège de l'UNESCO dans la région, le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), l'Institut Cervantes et l'ambassade d'Espagne en Algérie, le Comité scientifique international sur les fortifications et le patrimoine militaire (ICOFORT), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).
- Des informations régulières et des documents justificatifs sont proposés sur les sites Internet de l'UNESCO et du Centre dans le cadre des domaines prioritaires de l'information et de la sensibilisation.

ii. Activités de suivi conformes aux objectifs du programme régional pour les États arabes

4. Dans le contexte de la sauvegarde du patrimoine culturel dans les situations de conflit, les activités suivantes ont été réalisées dans la région des États arabes :
 - Travaux de restauration et de consolidation du pont conduisant à la Citadelle de l'ancienne ville d'Alep ; documentation, par lasergrammétrie, pour les bâtiments historiques de la « Maison Ghazaleh » et de la « Maison Achiqbash » dans l'ancienne ville d'Alep, qui ont été lourdement endommagés par le conflit ; restauration du Lion d'Al-Lât sur le « Site de Palmyre » (31 mai-30 novembre 2017).
5. En matière de renforcement des capacités, plusieurs activités de formation ont été réalisées dans la région des États arabes en plus de celles spécifiquement développées en réponse aux situations de conflit. Notamment, des ateliers ont été organisés sur les sites de l'île de Failaka (Koweït) et de Djerba (Tunisie).

B. Autres points forts de la coopération régionale

6. Bien que la sauvegarde du patrimoine culturel dans les pays touchés par un conflit n'ait pas fait partie des priorités majeures identifiées par le programme régional en 2011, elle est devenue un domaine d'action prioritaire pour le Centre du patrimoine mondial à la suite de la situation dans la région.
7. Huit ans après le début des conflits armés dans la région arabe, la sauvegarde du patrimoine culturel dans les pays touchés constitue toujours un grand domaine d'action pour la mise en œuvre de la *Convention* dans la région. En étroite collaboration avec les Bureaux hors siège de l'UNESCO concernés et dans le cadre de l'action de l'Unité de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Secteur de la culture de l'UNESCO et l'entité Culture et Urgences, un travail important a été réalisé pour poursuivre le suivi régulier, l'évaluation rapide des dommages, et l'aide d'urgence aux sites touchés. La réflexion sur des thèmes clés tels que la reconstruction post-conflit sur les sites dévastés par les conflits armés et les actions des groupes armés extrémistes est également au cœur des priorités de l'UNESCO.
8. Le programme régional vise l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, ainsi que la proposition d'un soutien technique en vue de la conservation et de la gestion des biens du patrimoine mondial.
9. Le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial, (ARC-WH) établi au Bahreïn en tant que centre de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO, apporte un soutien important à la mise en œuvre des activités définies dans le cadre du programme régional sur le patrimoine culturel et naturel et les situations de conflit.

C. Projet de décision : 43 COM 10A.3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné* le document WHC/19/43.COM/10A,
2. *Rappelant* la Décision 41 COM 10B.3 adoptée à sa 41^e session (Cracovie, 2017),
3. *Se félicite* des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de rapports périodiques pour les États arabes ;
4. *Remercie* le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), établi au Bahreïn, pour sa contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de rapports périodiques dans les États arabes ;
5. *Invite* les États arabes à accentuer leur coopération avec le Centre du patrimoine mondial pour renforcer les capacités des professionnels du patrimoine national dans le domaine de la conservation et de la gestion des biens du patrimoine mondial ;
6. *Note avec inquiétude* que la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel dans les pays de la région touchés par des conflits reste l'une des priorités du programme régional et requiert davantage de ressources humaines et financières

7. Rappelle aux États arabes qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1er février 2020 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1er décembre 2019 au plus tard ;
8. Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la région des États arabes à sa 45^e session en 2021.

IV. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DE RAPPORTS PERIODIQUES POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

i) Objectifs du plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2014-2024

1. Le Plan d'action régional pour le patrimoine mondial de l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2014-2024 est structuré autour de cinq objectifs directement liés aux objectifs stratégiques de la *Convention* :
 - I) Renforcement de la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial
 - II) Assurer la conservation effective des biens du patrimoine mondial (Conservation)
 - III) Promouvoir le développement d'un renforcement des capacités efficace dans les États parties
 - IV) Accroître la sensibilisation du public, ainsi que sa participation et son soutien au patrimoine mondial grâce à la communication
 - V) Renforcer le rôle des communautés dans l'identification et la gestion du patrimoine mondial
2. À la suite de la **Décision 38 COM 10B.4**, par laquelle le Comité a adopté le plan d'action régional 2014-2024, le Centre a travaillé en étroite collaboration avec les États parties de la région à l'établissement de trois plans d'action sous-régionaux liés au plan d'action régional, mais centrés sur les besoins et priorités spécifiques de chaque sous-région. À cet égard, des réunions sous-régionales ont été organisées pour adopter les plans d'action pour l'Amérique du Sud (Cusco, mai 2015), les Caraïbes (La Havane, novembre 2014), ainsi que pour le Mexique et l'Amérique centrale (Zacatecas, avril 2018).
3. Un exercice de suivi à moyen terme a été entrepris par le Centre en 2018 dans le cadre du plan d'action régional (PARALC), 2014-2024, sous la forme d'un questionnaire détaillé distribué aux points focaux nationaux pour le patrimoine mondial. Un total de 26 États parties a répondu, sur les 33 États parties de la région. L'objectif principal de l'exercice était de réunir des informations importantes auprès des États parties sur le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires établies dans le Plan. Les réponses au questionnaire permettront d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PARALC et de fournir des informations mises à jour, à la lumière du troisième cycle de rapports périodiques sur les défis et les opportunités actuels identifiés par les États parties afin de renforcer la conservation et la gestion du patrimoine mondial dans la région.
4. Étant donné que le Plan d'action sous-régional du patrimoine mondial pour les Caraïbes (PAC) (2015-2019) touche bientôt à sa fin, le lancement d'un dernier exercice de suivi est programmé afin d'évaluer l'efficacité et l'application du PAC parmi les États

parties concernés et d'identifier des solutions et des options pour une future coopération sous-régionale.

5. Un nombre important d'activités communes à plusieurs États parties ont été mises en œuvre conformément aux priorités et aux objectifs du plan, notamment celles présentées ci-dessous.

ii) Activités de suivi conformes aux objectifs du plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2014-2024

6. Pour renforcer la Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial, beaucoup a été fait ces deux dernières années pour soutenir les efforts des États parties pour mettre à jour leurs Listes indicatives afin d'améliorer l'équilibre et la représentativité de la Liste du patrimoine mondial dans la région. En collaboration avec les Organisations consultatives, le Centre a élaboré une méthodologie détaillée applicable à tout État partie de la région pour mettre à jour la Liste indicative de manière participative, interinstitutionnelle et intégrale.
7. L'assistance internationale a accordé un financement au Pérou et au Honduras en 2018 pour mettre en œuvre ladite méthodologie sous la forme d'initiatives pilotes dans la région. L'État partie du Pérou a conclu la mise en œuvre des deux principaux ateliers, à l'issue d'une analyse participative de la Liste indicative actuelle du pays, de l'identification des typologies patrimoniales prioritaires et des biens à inclure dans sa Liste mise à jour, dans le cadre d'une vision nationale de la protection du patrimoine, et la soumission finale de la Liste indicative au Centre.
8. Dans le domaine de la conservation efficace des biens du patrimoine mondial, la mise en œuvre du projet « Qhapaq Ñan, réseau de routes andin », financé par le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon, lancé en 2016 et impliquant les six États parties que sont l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou est presque terminé. À ce jour, un total de 20 activités a été mis en œuvre, dont 12 ateliers internationaux auxquels ont participé les secrétariats techniques nationaux de chaque pays. Le projet a nécessité l'élaboration d'une base de données numérique interactive pour le suivi de l'état de conservation du bien, ainsi qu'un guide standardisé sur la conservation des structures d'architecture en pierre et en terre pour la totalité du bien.
9. Toujours dans le domaine de la conservation, la mise en œuvre d'un projet a commencé, en vue d'élaborer des plans de gestion des risques de catastrophe pour trois biens au Chili, avec le soutien financier du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Des réunions et ateliers participatifs ont eu lieu réunissant les autorités nationales et les acteurs locaux responsables de la gestion des « Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura », du « Quartier historique de la ville portuaire de Valparaíso » et du « Parc national de Rapa Nui », trois biens considérés par l'État partie comme prioritaires en raison de leur vulnérabilité face aux conditions climatiques rigoureuses et au risque de catastrophes naturelles.
10. Deux importants projets extrabudgétaires de conservation financés par le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon pour la préservation du patrimoine mondial culturel (JFiT) se sont achevés mi-2018 sur le site du bien culturel « Tiwanaku : centre spirituel et politique de la culture tiwanaku » (Bolivie) et du bien mixte « Parc national de Tikal » (Guatemala). À Tiwanaku, des progrès considérables ont été accomplis dans l'amélioration des capacités de conservation et de recherche archéologique du site, la

définition d'une zone tampon, la gestion intégrée, la communication et la visibilité et le potentiel de tourisme durable. Le projet Tikal a été conçu pour stabiliser et consolider les structures les plus endommagées de l'acropole nord.

11. Plusieurs activités ont été mises en œuvre dans l'objectif de promouvoir le développement d'un renforcement des capacités efficace des États parties. Grâce aux réunions stratégiques clés avec le Centre du patrimoine mondial, les États parties et les deux centres de catégorie 2 de la région, il existe désormais un plan de travail annuel mis à jour qui soutiendra le renforcement des capacités de travail de leurs pays membres dans la mise en œuvre de la *Convention*. Dans le cas du centre Lucio Costa situé à Rio de Janeiro, Brésil, une réunion a eu lieu en août 2018 afin de définir le plan de travail pour 2018-2020, qui a ensuite été adopté à la clôture de la deuxième réunion du Conseil d'administration du centre Lucio Costa. En ce qui concerne l'Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas (Mexique), ce centre de catégorie 2 a achevé, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, son plan de travail annuel, qui est actuellement en attente d'approbation par son Conseil d'administration, prévue au second semestre 2019.
12. Un important séminaire national de renforcement des capacités s'est tenu à Buenos Aires (Argentine) en décembre 2018 en vue de la formation des gestionnaires de sites sur le thème du renforcement de la gestion des risques dans les biens du patrimoine mondial. Y étaient présents des représentants de la Commission nationale, des autorités nationales qui composent le Comité argentin du patrimoine mondial (CAPM), un expert international et le Centre du patrimoine mondial.
13. La phase finale des activités de renforcement des capacités et l'élaboration d'un plan de gestion des risques de catastrophe pour la « Ville de Quito » (Équateur) a été achevée en 2018, dans le cadre du projet intitulé « Soutien à la mise en œuvre de projets pilotes inscrits aux plans d'action sous-régionaux pour le patrimoine mondial d'Amérique du Sud et des Caraïbes », avec le soutien financier de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID).
14. Un atelier-conférence de renforcement des capacités s'est tenu du 30 juillet au 3 août à Phillipsburg, Saint-Martin, avec l'appui du bureau de l'UNESCO à Kingston, sur le relèvement après une catastrophe et la préservation du patrimoine, en particulier suite aux nombreux dégâts causés au patrimoine culturel par la saison destructrice des ouragans 2017 dans l'Atlantique. Une cinquantaine de participants de la région des Caraïbes, représentant des décideurs internationaux et régionaux, des intervenants d'urgence et des intendants du patrimoine culturel, y ont assisté.
15. Concernant l'objectif « Accroître la sensibilisation du public, ainsi que sa participation et son soutien au patrimoine mondial grâce à la communication », le Centre du patrimoine mondial a participé en décembre 2018 à l'organisation d'une conférence et d'une célébration au siège de l'UNESCO, en collaboration avec l'Équateur, pour commémorer le 40^e anniversaire de l'inscription des « Îles Galápagos » et de la « Ville de Quito » sur la Liste du patrimoine mondial en 1978.
16. Autre action de sensibilisation du public, notamment des jeunes, une initiative internationale pour les jeunes, « Ma communauté dans le patrimoine mondial », a été déployée par le bureau de l'UNESCO à San José en 2019 en coopération avec les Centres culturels espagnols du Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Costa Rica et du Panama, dans le cadre du Programme de participation approuvé en 2018.

17. Dans le domaine de la sensibilisation du public, le Centre est en cours d'élaboration d'une publication sur le bien transfrontalier « *Qhapaq Ñan, réseau de routes andin* », sous la forme d'une étude de cas sur les meilleures pratiques et les tendances actuelles dans la région Amérique Latine et Caraïbes et à la lumière de l'achèvement du projet extrabudgétaire susmentionné, qui devrait être publié à la fin 2019.
18. Concernant le renforcement du rôle des communautés dans l'identification et la gestion du patrimoine mondial, deux projets supplémentaires financés par l'AECID ont été menés à bien. Dans la « Vallée de Viñales » (Cuba), le projet consistait à élaborer une stratégie de tourisme communautaire durable afin de favoriser une meilleure gestion du paysage culturel en proposant une formation et en développant une stratégie touristique durable et axée sur la communauté, compte tenu de la croissance rapide du secteur du tourisme. Dans la région du Pantanal, au Paraguay, le projet pilote a fait largement participer les communautés locales et les peuples autochtones de la région et a inclus un renforcement des capacités sur les thèmes liés à la conservation et à la gestion d'un bien du patrimoine mondial, et sur les solutions permettant d'améliorer les dispositifs de protection actuels aux niveaux local et national.
19. Un projet extrabudgétaire a été élaboré et est actuellement en cours de mise en œuvre dans les « Établissements de chefferies précolombiennes avec des sphères mégalithiques du Diquís » (Costa Rica), financé par le ministère allemand des Affaires étrangères pour la coopération internationale, afin de renforcer les capacités des communautés locales et des peuples autochtones, en particulier des jeunes, dans le domaine de la conservation et de la gestion du bien. Le projet vise à élaborer des mécanismes pour la gestion participative entre les communautés locales et les autorités nationales et locales impliquées dans la protection du patrimoine culturel, ainsi qu'à développer les opportunités d'éducation et de communication de la population locale.
20. De plus amples détails concernant les activités mentionnées plus haut peuvent être trouvés dans le Document WHC/19/43.COM/5A

B. Projet de décision : 43 COM 10A.4

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/19/43.COM/10A,*
2. *Rappelant la Décision **41 COM 10B.4** adoptée à sa 41^e session (Cracovie, 2017),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de rapports périodiques de l'Amérique latine et des Caraïbes ;*
4. *Remercie les États parties de la région pour leur participation au suivi entrepris par le Centre du patrimoine mondial en 2018 concernant la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PARALC), 2014-2024, et les encourage à poursuivre leurs efforts pour traiter les actions prioritaires et les résultats attendus identifiés dans le PARALC, en tenant le Centre du patrimoine mondial informé des avancées ou difficultés majeures ;*
5. *Encourage fortement les États parties des Caraïbes à participer activement à l'activité de suivi finale du Plan d'action du patrimoine mondial pour les Caraïbes (PAC), 2015-2019, et à contribuer à l'identification de nouvelles solutions et options pour la coopération sous-régionale dans le renforcement de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;*

6. *Note avec satisfaction l'élaboration d'un Plan de travail biennal 2018-2020 par le centre Lucio pour le renforcement des capacités en matière de gestion du patrimoine (C2C-LCC), centre de catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO, pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et autres activités de formation dans le cadre du Plan d'action sous-régional pour le patrimoine mondial en Amérique du Sud 2015-2020 (PAAS), et encourage fortement le centre de catégorie 2 à poursuivre la mise en œuvre de cet agenda, en coopération avec le centre du patrimoine mondial, et à soutenir d'autres activités liées au patrimoine mondial auprès de ses pays membres;*
7. *Encourage en outre l'Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas, centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, à commencer la mise en œuvre de son Plan d'action annuel développé pour 2019, qui inclut d'importantes activités de renforcement des capacités prioritaires dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine mondial au Mexique et en Amérique centrale (PAMAC), 2018-2023, et à poursuivre sa collaboration avec le Centre du patrimoine mondial dans ce domaine ;*
8. *Rappelle aux États Parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1er février 2020 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1er décembre 2019 au plus tard ;*
9. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la région Amérique latine et Caraïbes à sa 45^e session en 2021.*

V. ACTIVITÉS DE SUIVI DU DEUXIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES POUR L'EUROPE ET L'AMÉRIQUE DU NORD

A. Plan d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

i. Plan d'action pour l'Amérique du Nord et plan d'action d'Helsinki pour l'Europe et leurs objectifs

1. À sa 38^e session en 2014, le Comité du patrimoine mondial a adopté le deuxième cycle de rapports périodiques pour la région Amérique du Nord puis a adopté le deuxième cycle de rapports périodiques pour la région Europe à sa 39^e session en 2015. Deux plans d'action distincts ont été élaborés pour les deux régions et validés par le Comité en 2015.
2. Après l'adoption du rapport périodique pour la région Amérique du Nord, et conformément à la Décision **38 COM 10A**, les États parties du Canada et des États-Unis ont présenté le Plan d'action sous-régional pour l'Amérique du Nord en 2015. Le Plan d'action a été préparé par les points focaux pour le patrimoine mondial du Canada et des États-Unis, les deux États parties de la sous-région Amérique du Nord. Le Comité du patrimoine mondial a reconnu et approuvé le Plan d'action du deuxième cycle pour la sous-région Amérique du Nord et ses cinq domaines de résultats dans sa Décision **39 COM 10A.2**.
3. Le Plan d'action pour l'Amérique du Nord identifie les activités qui reposent sur les bases bien établies de la coopération dans la sous-région et sur ses activités actuelles. Il traite des objectifs stratégiques pour la mise en œuvre de la *Convention* et est

structuré autour de cinq domaines de résultats, avec un calendrier de mise en œuvre de cinq ans. Ces domaines de défis et opportunités pour une coopération sous-régionale renforcée sont notamment les suivants :

- I) Futures listes indicatives
- II) Stratégies d'information et de sensibilisation du public à propos du patrimoine mondial
- III) Développement de stratégies pour renforcer la communication et la coopération entre les gestionnaires de sites du patrimoine mondial à travers toute la sous-région Amérique du Nord
- IV) Assistance internationale aux biens du patrimoine mondial
- V) Intégration aux domaines existants de la coopération sous-régionale

En reconnaissant les liens forts qui existent entre les deux États parties et leurs agences des parcs respectives, le Plan d'action vise à soutenir la poursuite des efforts entrepris pour la protection et la promotion du patrimoine mondial dans la sous-région.

4. Après l'adoption du rapport périodique pour l'Europe et conformément à la Décision **38 COM 10A.2**, le Plan d'action sous-régional pour l'Europe (« Plan d'action d'Helsinki ») a été produit. Le Plan d'action d'Helsinki est le fruit des efforts conjoints du Centre, des points focaux des États parties de la sous-région et des Organisations consultatives. Le Comité du patrimoine mondial a reconnu et approuvé le Plan d'action du deuxième cycle pour la sous-région Europe et ses principaux objectifs dans sa Décision **39 COM 10A.1**.
5. Le Plan d'action d'Helsinki a été conçu comme un Plan d'action cadre comportant des objectifs régionaux quantitatifs afin d'en faciliter l'appropriation ainsi que l'intégration dans les stratégies nationales, sous-régionales et régionales. Le Plan d'action comporte les trois objectifs clés suivants :
 - I) Identification et protection de la Valeur universelle exceptionnelle
 - II) Gestion efficace
 - III) Sensibilisation à la *Convention*

Ces objectifs clés primordiaux incluent des domaines prioritaires correspondant à des objectifs spécifiques, qui sont eux-mêmes subdivisés en 34 actions spécifiques. Les points focaux et les autorités nationales sont invités à décider lesquelles de ces actions sont les plus appropriées dans leurs pays respectifs et à s'approprier le plan d'action.

ii. Activités de suivi du Plan d'action pour l'Amérique du Nord et du Plan d'action d'Helsinki pour l'Europe

6. Diverses activités et initiatives pertinentes pour la mise en œuvre du Plan d'action d'Helsinki ont été réalisées. Les points forts de certaines activités, liés aux domaines prioritaires définis dans le plan d'action, sont décrits ci-dessous.
7. En soutien aux trois objectifs clés, à savoir « Identification et protection de la Valeur universelle exceptionnelle », « Gestion efficace » et « Sensibilisation à la *Convention* », les activités mises en œuvre en Europe sont notamment les suivantes (voir également WHC/19/43.COM/5A for plus de détails) :
 - Renforcement des capacités pour la gestion efficace des biens du patrimoine mondial grâce à des ateliers en Albanie et au Montenegro, qui bénéficient d'une

assistance internationale, ainsi qu'en Géorgie et en Ukraine, où une assistance consultative est fournie. Le Centre a également participé à un atelier des gestionnaires de sites du patrimoine mondial italien.

- L'identification, la conservation et la gestion de types sous-représentés de biens du patrimoine mondial ont été soutenues par la mise en œuvre de l'initiative thématique « Patrimoine de l'astronomie, des sciences et de la technologie » par le Centre, en étroite collaboration avec les Organisations consultatives et l'Union astronomique internationale.
 - L'élaboration en cours d'orientations générales concernant la gestion du patrimoine culturel et naturel d'intérêt religieux a été largement soutenue par deux conférences internationales en Géorgie et en Ukraine.
 - La traduction des principaux documents et manuels en arménien a contribué à la sensibilisation et à la promotion de la Convention du patrimoine mondial, grâce à l'assistance internationale.
 - En collaboration étroite avec l'État partie de la Turquie et avec le soutien d'une fondation scientifique privée, le Centre travaille sur une conférence sous-régionale consacrée aux biens archéologiques du patrimoine mondial afin de créer un réseau international de partage des meilleures pratiques et expériences.
 - Un « dialogue avec les parties prenantes » au sujet des projets de transition énergétique à l'intérieur ou à proximité de biens du patrimoine mondial a été organisé par le KNE –Centre de compétences pour la conservation de la nature et la transition énergétique avec la participation du Centre du patrimoine mondial. Cette initiative a débouché sur des documents de recommandation qui seront traduits dans les langues de travail de la *Convention*.
 - Dans le cadre de la « Convention France UNESCO », le Centre prépare actuellement une publication sur les études de cas dans la région Europe et Amérique du Nord sur les évaluations d'impact sur le patrimoine, notamment en rapport avec les énergies renouvelables, avec le soutien du ministère français de la Transition écologique et solidaire.
8. L'enquête de suivi du plan d'action d'Helsinki de 2016 a servi d'outil d'auto-évaluation et de suivi des progrès accomplis par les États parties européens pour la réalisation des objectifs régionaux définis dans le plan d'action. Les points focaux de 33 des 49 États parties en Europe ont fait état de progrès accomplis dans la réalisation de 13 des 44 objectifs régionaux, avec 12 objectifs régionaux atteints ou dépassés. En prenant note des réponses reçues, le Comité du patrimoine mondial, à sa 41^e session en 2017, a encouragé les États parties à soutenir financièrement la mise en œuvre des plans d'action régionaux par un soutien apporté au Centre (Décision **41 COM 10B.5**). Pour l'heure, l'enquête de suivi du plan d'action d'Helsinki de 2016 reste en attente pour cause de ressources limitées. En fonction des ressources disponibles, cette pause pourrait servir à approfondir les réflexions sur les résultats, la conception et la méthodologie de l'enquête, conformément à la Décision **41 COM 10B.5**.
9. Un rapport d'avancement sera présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa 45^e session sur les activités de suivi du deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Europe.
10. Le rapport d'avancement sur les activités de suivi du deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Amérique du Nord sera présenté au Comité du patrimoine mondial, à sa 45^e session, en 2021.

11. Dans la région Amérique du Nord, le processus de présentation de toutes les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle restantes a été achevé, en coopération étroite avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives. Conformément à l'action 11 du plan d'action d'Helsinki, des progrès ont encore été accomplis dans l'achèvement des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour la région Europe.

B. Autres points forts de la coopération régionale

12. L'amélioration de la coopération transfrontalière et de l'efficacité de la gestion est l'un des résultats clés du projet pilote en amont « Vers une gouvernance renforcée du patrimoine naturel et culturel transfrontalier commun de la région du lac Ohrid » (Albanie et Macédoine du Nord), qui a pris fin en juin 2018. Le projet a contribué à la protection et au développement durable de la région transfrontalière et de ses composantes.

13. La Fondation allemande pour le patrimoine mondial soutient financièrement un projet opérationnel de conservation pour les biens du patrimoine mondial d'Arménie.

C. Projet de décision : 43 COM 10A.5

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/19/43.COM/10A,
2. Rappelant la **Décision 41 COM 10B.5**, adoptée à sa 41^e session (Cracovie, 2017),
3. Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Europe ;
4. Réaffirmant que le suivi du deuxième cycle de rapports périodiques représente une charge considérable, en matière de ressources et de travail, encourage les États parties à soutenir financièrement la mise en œuvre des plans d'action régionaux, par un soutien apporté au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives afin de permettre d'approfondir la réflexion sur la poursuite de l'enquête de suivi du plan d'action d'Helsinki de 2016 ;
5. Demande aux États parties d'Amérique du Nord de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'Amérique du Nord à sa 45^e session ;
6. Se félicite des progrès accomplis dans l'achèvement des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle dans les deux sous-régions, exprime sa sincère gratitude aux États parties d'Amérique du Nord pour avoir mis en œuvre le processus pour toutes les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle dans la sous-région ;
7. Rappelle aux États Parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1^{er} février 2020 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1^{er} décembre 2019 au plus tard ;
8. Demande également au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'action pour la région Europe à sa 45^e session en 2021.